

SOIREE D'INFORMATION SUR LES COMPTEURS LINKY DU 25 NOVEMBRE 2016

Le collectif des Deux Sèvres anti Linky/Gaspar a sollicité notre association CIMES pour organiser une soirée d'information sur les compteurs capteurs Linky qui pourraient être installés très prochainement à Melle (début 2017). Après plusieurs échanges, nous avons décidé d'accepter cette demande puisque ce déploiement est prévu sans qu'il ne soit prévu d'informer nos concitoyens sur les éventuelles conséquences engendrées par ce changement de compteurs.

Melle n'est pas la seule commune concernée dans les Deux Sèvres puisque Celles et Parthenay le sont également.

Quant à Niort où la mise en place a déjà commencé, une forte résistance portée par le Collectif anti Linky a vu le jour. Nombreux sont les Niortais qui s'opposent à l'installation de ce compteur dans leur domicile.

Une centaine d'auditeurs attentifs a participé à cette soirée qui s'est tenue au Metullum. Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint Macaire en Gironde, commune ayant refusé le déploiement des compteurs Linky a expliqué ce qu'étaient ces compteurs appelés à remplacer ceux existants (pourtant en parfait état de fonctionnement) et Patricia Vénier, porte parole du Collectif 79 anti Linky a répondu aux participants à cette réunion sur les questions concernant la mobilisation des Niortais et sur la possibilité de faire de même dans les communes prochainement concernées.

Les articles de la presse locale joints font le point sur le positionnement des intervenants.

melle

environnement

Le compteur Linky en débat

Après Niort, le nouveau compteur Linky est annoncé à Melle et Celles-sur-Belle. Les opposants proposent une réunion d'information vendredi.

L'association Cimes, de Melle, en collaboration avec le collectif qui s'oppose en Deux-Sèvres au nouveau compteur dit intelligent, Linky, organise ce vendredi une conférence-débat en compagnie de Stéphane Lhomme. « L'association Cimes travaille pour l'information et la citoyenneté dans le Pays mellois, explique la présidente, Geneviève Pailaud. La moindre des choses est, à notre avis, d'informer les Mellois avant de leur imposer quelque chose. On aurait souhaité un combat contradictoire mais il y a une partie qui, visiblement, refuse le débat. Nous sommes très dubitatifs sur ce qu'ils veulent mettre en place. D'autant plus qu'il est rare que ceux qui gagnent beaucoup d'argent avec l'énergie veuillent mettre en place un système qui ferait baisser la consommation. On a du mal à y croire. » « Dans un premier temps, l'idée est d'informer, précise Patricia Vénier, porte-parole du Collectif 79. Chacun peut être pro ou anti Linky mais pour cela, il faut être informé. »

Nombreux griefs

Les principaux griefs à propos du déploiement de ces nou-



Cimes et le Collectif 79 proposent une conférence-débat avec Stéphane Lhomme alors que le Linky est annoncé à Celles-sur-Belle et Melle.

veaux compteurs concernent en premier lieu la méthode, assez peu démocratique aux yeux des opposants. « La loi a été votée par les élus mais sans aucune concertation avec les citoyens. On nous impose ces compteurs alors qu'on nous demande sans cesse par ailleurs d'être des citoyens responsables. » Pour le collectif, le Linky ne résoudra pas le problème de la consommation électrique mais permettra à ses

promoteurs de faire des économies, « avec la suppression de 5.000 emplois ». « Dépenser sept milliards d'euros au nom de la transition énergétique, il y a sans doute d'autres choses à faire avant, par exemple travailler sur les immeubles qui sont de vraies passoires. » La pose de ces compteurs engendrerait aussi l'installation de 780.000 concentrateurs. « Nous sommes nombreux à nous opposer à ce compteur qui

est en fait un capteur. Le Linky et surtout la méthode employée sont sans doute la goutte d'eau qui fait déborder le vase. » Le collectif parle aussi de violations de domiciles, à Niort. « Il y a intimidation et harcèlement, certains reçoivent trois ou quatre appels dans une même journée. Ils promettent un courrier d'information qui, dans les faits, n'arrive pas toujours. » En cause aussi, la totale opacité avec laquelle le déploiement se fait. « La commune reste propriétaire des compteurs même si elle en a délégué la gestion au Sieds, par exemple. En France, sur 500 communes déjà concernées par les nouveaux compteurs, 300 se sont prononcées contre, ça n'est pas rien. » Il y a en France 140 collectifs qui s'opposent à ces nouveaux compteurs. La réunion proposée à Melle se fera en deux temps, une conférence de Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire (Gironde), la première commune à s'être opposée aux nouveaux compteurs et à la pose de concentrateurs, puis un débat.

Compteurs communicants, conférence-débat, vendredi 25 novembre, à 20 h au Metullum. Entrée libre.

société

Linky, Gazpar... : pour un droit au refus

Alors que le déploiement des compteurs communicants se poursuit, leurs opposants continuent de revendiquer le droit de les refuser.

Farouche opposant aux compteurs communicants (Linky pour l'électricité, Gazpar pour le gaz...), le conseiller municipal de Saint-Macaire (Gironde) Stéphane Lhomme a récemment donné deux conférences à Melle et Parthenay. Il a fait un crochet à Niort où le déploiement du Linky se poursuit.

Vous poursuivez votre campagne contre les compteurs communicants. Pourquoi ?

« Pour plusieurs raisons. Notamment pour la mise en danger de la santé. L'OMS a pointé des incertitudes très importantes sur la prétendue innocuité de ces appareils. En tant qu'élu et père de famille, ça me suffit. Je n'ai pas envie que mes enfants ou mes administrés servent de cobayes et qu'on vienne me dire dans quelques années que c'était effectivement dangereux. »

Enédis affirme pourtant que les émissions de ses concentrateurs restent en dessous des seuils autorisés...

« Ça ne prouve pas qu'ils ne sont pas dangereux ! On sait que les seuils et les tolérances sont faits pour les industriels,



Stéphane Lhomme : « S'ils sont si pressés de dépenser des milliards pour remplacer tous ces compteurs qui fonctionnent parfaitement, c'est qu'il y a des enjeux financiers colossaux. »

on l'a vu pour l'amiante. En vérité, il y a urgence à ne pas ajouter des ondes à celles dans lesquelles nous baignons déjà. Ce serait suicidaire. »

Enédis promet une meilleure connaissance et donc une baisse possible de

lesquelles nous serons tous répertoriés, avec le plus d'informations possible sur nos usages et nos consommations... pour qu'on nous propose ensuite des offres commerciales ciblées et personnalisées. Philippe Monloubou, le président d'Enédis, le dit lui-même : " Nous sommes désormais un opérateur de big data qui va bientôt gérer 35 millions de capteurs connectés " (Journal du Net le 11 juillet 2016). Ils ne parlent même plus de " compteurs " mais de " capteurs ", c'est révélateur. C'est la nouvelle guerre mondiale de l'information, le ciblage le plus précis de nos vies, de ce que nous sommes. Voilà le vrai business. »

« C'est la nouvelle guerre mondiale de l'information, le ciblage le plus précis de nos vies »

Enédis certifie pourtant la confidentialité des données captées et transmises par Linky, en respect des préconisations de la Cnil...

« La Cnil ? Cette structure qui a validé ces dernières années à peu près toutes les lois liberticides sous prétexte de lutte contre la délinquance ! Même la Ligue des Droits de l'Homme a demandé un moratoire sur le compteur Linky... »

Que demandez-vous ?

« La liberté de refuser ces nouveaux dispositifs. Soit par les communes (propriétaires des compteurs), soit à titre individuel quand sa commune laisse faire, comme la Ville de Niort. D'autant que les compteurs actuels peuvent encore durer des décennies. Ces fameux compteurs noirs, qui ont pourtant 60 ou 70 ans, tournent comme des horloges ! C'est un autre problème : l'obsolescence programmée. On va jeter à la benne 81 millions de compteurs qui marchent parfaitement (!). Ce qui nécessite de l'énergie, de la matière première et des milliards d'euros... payés par le contribuable. »

Propos recueillis
par Emmanuel Touron
e.niort@ccco.fr

(1) 35 millions de compteurs électriques, 35 millions de compteurs d'eau et 11 millions de compteurs de gaz.

COMMISSION DE SUIVI DE SOLVAY (EX RHODIA)
A LA PREFECTURE, LE 21 NOVEMBRE 2016

Le 21 novembre, CIMES a été invitée à participer à la commission de suivi de Solvay à la préfecture en tant que membre titulaire,

A l'ordre du jour la présentation des dispositions prises en ce qui concerne la communication de données sensibles ainsi que le bilan des installations classées et le bilan de l'activité de l'établissement Solvay.

Le point sur les dispositions prises en ce qui concerne la communication de données sensibles a pour origine les actes de malveillance ayant eu lieu en 2015 dans des sites Seveso,

Ces dispositions seraient prises dans le souci d'un bon équilibre entre impératifs de sûreté et information du public et feraient l'objet de mesures transitoires,

Les informations sensibles énumérées dans le document mis à notre disposition concernent la localisation précise des potentiels de dangers, la dénomination et les quantités des produits ; le fonctionnement et la localisation détaillés des mesures de maîtrise des risques ; les plans détaillés du site, les cartes d'intensités des effets et les tableaux des phénomènes dangereux.

Ces dispositions prévoient également de retirer les documents suivants déjà mis sur internet : les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter pour les procédures achevées ; les PPRT approuvés, les documents de composition des CSS ainsi que les derniers comptes rendus de cette commission, les dossiers de consultation des PPI, les arrêtés préfectoraux.

Pour les documents futurs, il est prévu de s'assurer de l'absence d'informations sensibles telles que les demandes d'autorisation (dossiers mis à l'enquête), les PPRT non encore approuvés, les rapports sur les études de danger, les PPI, les documents présentés en CSS, les arrêtés préfectoraux.

Bref, tous les documents mis à la disposition du public concernant les sites classés Séveso seront très édulcorés voir supprimés des sites sur lesquels nous pouvions nous baser et faire des recherches.

Je fais remarquer qu'il aurait été préférable d'associer les associations telles que la nôtre pour définir quelles sont les données sensibles qui auraient pu faire consensus entre les différentes parties. La disparition de tant d'informations sur les sites peut être un obstacle à nos droits de regard et d'information. Si les arrêtés préfectoraux disparaissent, comment pourrions-nous les contester comme il nous arrive de le faire. Les dispositions prises ne paraissent pas être équilibrées et peuvent être un obstacle à notre droit de regard et d'opposition.

La réponse du représentant de l'Etat est que cela concerne des décisions de l'Etat, que cela a été défini entre les service de l'Etat et la gendarmerie, que les critères de sécurité nationale ne se discutent pas, qu'il ne s'agit pas de cacher les choses mais qu'il ne faut pas diffuser sur le site de l'association les informations connues lors des commissions de suivi.

De plus, le secrétaire de la préfecture ajoute : si nous ne prenions pas de mesure, cela nous serait

reproché.

En bref, en raison d'une lutte contre le terrorisme et pour ne pas risquer de reproches, nous voilà muselés !

Ensuite la DREAL nous fait un rapport sur l'inspection des installations classées. Dans l'ensemble, il n'y a rien à redire et les demandes faites lors des inspections précédentes ont été en général, suivies d'effet. Une actualisation de l'étude de danger a été transmise par l'exploitant et cette étude de danger révisée va donner lieu à une refonte de l'acte d'autorisation prenant en compte cette évolution. Enfin les nouvelles rubriques Seveso 3 seront incorporées au prochain arrêté d'autorisation d'exploiter.

Pour finir, nous prenons connaissance du bilan de l'exploitant, qui vu l'heure avancée se polarise principalement sur la station d'épuration.

Celle-ci devait être opérationnelle fin 2016 (donc dans les jours qui viennent). En raison des fortes pluies printanières, les travaux ont pris du retard et la mise en service aura lieu fin du 1er trimestre 2017. Les normes des rejets attendus seront bien meilleures que ce qu'impose la réglementation. Je m'en félicite tout en demandant si on peut connaître quels sont des dépassements actuels, ce qui ne paraît pas dans les documents. Je n'ai pas de réponse à ma question.

En ce qui concerne le PPI, les exercices ont eu lieu le 9 novembre et cela s'est globalement bien passé, les enseignements sont en train d'être tirés.

Geneviève